



L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	49
Absents :	24	- dont POUR :	49
Absents AVEC pouvoir	18	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	6	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme BASSANELLI Magali	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PAIGNON Laurence
Mme BLANCHET Fabienne	Mme JEAN Amélie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MILESI Véronique	Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. VOURET Eric
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
M. RIVET Jean-Philippe	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. SINTES Patrick	ayant donné pouvoir à M. NOUVEAU Michel

Absents excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline

Absents non-excusés :

Mme BUCHACA Sophie
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme BLANCHET Fabienne

N° 2025-048

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - Approbation de l'affectation
des résultats 2024

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'instruction comptable M57 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du conseil communautaire du 6 mars 2025 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 mars 2025 ;*
- *Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2025.*

Rappel des principes :

1- L'arrêté des comptes 2024 permet de déterminer :

- Le résultat 2024 de la section de fonctionnement. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2023 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002) ;
- Le solde d'exécution 2024 de la section d'investissement. Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2024, majorées du déficit d'investissement 2023 reporté (chapitre 001 en dépenses) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2024, majorées de l'excédent d'investissement 2023 reporté (chapitre 001 en recettes) et de la quote-part de l'excédent 2023 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068) ;
- Les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2025.

2- Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2024 de la section d'investissement. Il est précisé que le besoin en financement de la section d'investissement est corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3- Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, s'il est positif, peut, selon la décision de l'assemblée, être affecté en recettes d'investissement pour autofinancer les travaux et équipements à venir et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- D'allouer à nouveau, en 2025, des crédits annulés en 2024 ;
- D'allouer, à titre exceptionnel, des crédits nouveaux en 2025.

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Le compte administratif 2024 du budget principal adopté ce jour présente un excédent de fonctionnement de 4 936 358.35 € et un résultat d'investissement avant restes à réaliser de 1 271 998.12 €.

Les restes à réaliser 2024 s'établissent à 1 606 489.63 € en dépenses et à 763 113.90 € en recettes, soit un solde négatif de -843 375.73 € ;

Ainsi, le résultat d'investissement 2024, corrigé des restes à réaliser est de 428 662.39 €.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 comme suit :

- 450 000 € au compte 002 / recettes de fonctionnement pour couvrir le reversement de la taxe de séjour perçue fin 2024 à l'Office de Tourisme intercommunal et au Département de Vaucluse ;
- 4 486 358.35 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement 2025 et autofinancer partiellement les investissements 2025.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser 2024 du budget principal ;
- REPEND l'excédent d'investissement de 1 271 998.12 € au compte de recettes 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2025 du budget principal ;
- VOTE l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, qui sera repris au budget principal LMV 2025 comme suit :
 - Au compte de recettes de fonctionnement 002 pour un montant de 450 000 € ;
 - Au compte de recettes d'investissement 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 4 486 358.35 €.

La Secrétaire de séance,

Fabienne BLANCHET



Cavaillon, le 7 avril 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



